

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 532 830

②1 N° d'enregistrement national :

82 15817

⑤1 Int Cl<sup>3</sup> : A 47 B 27/02.

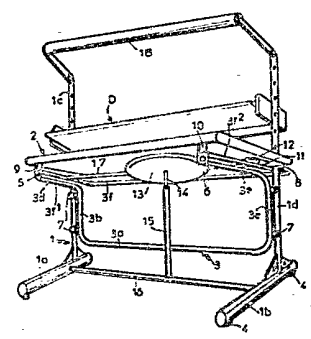
①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 14 septembre 1982.  
③0 Priorité  
④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 16 mars 1984.  
⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : RAMOND Marcel. — FR.  
⑦2 Inventeur(s) : Marcel Ramond.  
⑦3 Titulaire(s) :  
⑦4 Mandataire(s) : Charras.

⑤4 Poste de travail pour des utilisations diverses.

⑤7 L'objet de l'invention se rattache notamment au secteur technique du matériel pour écrire, dessiner...  
Ce poste de travail est remarquable en ce que le plateau de travail 2 est monté à libre articulation sur une ossature support 3 qui coopère avec la structure 1 en étant conformée et agencée en combinaison avec une partie de ladite structure 1 pour être déplacée et guidée linéairement en hauteur en vue du réglage concomitant du plateau 2, par un moyen de manœuvre accessible par l'utilisateur de son poste de travail, et agissant directement sur une partie appropriée de l'ossature support 3.  
L'invention s'applique à l'ameublement de bureaux, bureaux d'études, laboratoires, etc.



FR 2 532 830 - A1

L'invention a pour objet un poste de travail pour des utilisations diverses.

L'objet de l'invention se rattache notamment au secteur technique du matériel pour écrire, dessiner...

5 On a voulu réaliser un poste de travail compact permettant de remplir différentes fonctions spécifiques tout en étant susceptible d'être adapté à la morphologie de n'importe quel utilisateur qu'il soit enfant ou adulte. Plus particulièrement, ce poste de travail se veut une réponse aux besoins nouveaux et croissants de  
10 l'informatique tant sur un plan professionnel sur le lieu de travail, que sur un plan personnel à son domicile.

Par sa conception technologique particulière, le poste de travail selon l'invention, permet de satisfaire l'emploi de matériels d'équipement les plus divers, parmi lesquels on peut citer  
15 à titre d'exemples indicatifs, les machines à écrire, les calculatrices, les appareils enregistreur, les écrans de lecture avec clavier de commande, les appareils à dessiner ... On conçoit que ces différents matériels ont des volumes variables qui nécessitent des positionnements d'utilisation également variables.

20 Dans ce but, le poste de travail présente une structure porteuse profilée en L et au moins un plan ou plateau monté à libre articulation sur une ossature support qui coopère avec la structure en étant conformée et agencée en combinaison avec une partie de la dite structure pour être déplacée et guidée linéairement en hauteur  
25 en vue du réglage concomitant du plateau, par un moyen de manoeuvre accessible par l'utilisateur de son poste de travail, et agissant directement sur une partie appropriée de l'ossature support.

Ces deux mouvements indépendants et complémentaires du plateau permettent l'adaptation immédiate du poste de travail à une  
30 utilisation très spécifique.

La structure en L est également conformée pour permettre le montage, d'une manière réglable en hauteur, d'éléments support.

De même, le poste de travail selon l'invention est équipé de prises de courant précablées ainsi que d'un dispositif d'éclairage  
35 articulé.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter dans les dessins annexés.

40 La figure 1 est une vue en perspective de l'ensemble du poste

de travail.

La figure 2 est une vue en perspective du poste de travail montrant plus particulièrement le moyen de réglage en hauteur du plateau.

5 Les figures 3 à 5 sont des vues de profil montrant différentes positions du plateau de travail, avec, en traits mixtes, des positions intermédiaires.

La figure 6 est une vue en coupe considérée selon la ligne 6-6 de la figure 1.

10 La figure 7 est une vue en coupe considérée selon la ligne 7-7 de la figure 6.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative en se référant aux exemples des figures des dessins.

15 On voit, figure 1, que le poste de travail comprend essentiellement une structure porteuse d'appui au sol désignée dans son ensemble par (1), au moins un plan ou plateau de travail (2) monté à articulation sur une ossature support (3) qui coopère avec la structure (1) en étant conformée en combinaison avec ladite  
20 structure (1) et équipée de moyens pour être déplacée et guidée linéairement en hauteur, en vue du réglage concomitant du plateau (2).

La structure porteuse (1) présente deux éléments (1a et 1b) d'appui au sol, équipés chacun, directement ou d'une manière rapportée, d'un montant vertical (1c et 1d) perpendiculaire aux éléments  
25 de base (1a et 1b) et positionnés de façon à réaliser deux côtés transversaux profilés très sensiblement en L. Les éléments (1a et 1b) peuvent prendre directement appui au sol ou être munis de pieds (4) réglables en hauteur. D'une manière préférée, la structure (1) peut  
30 être exécutée en éléments tubulaires de section ronde notamment, sans exclure tous autres éléments profilés.

L'ossature support (3), présente un élément horizontal de base (3a) dont la longueur est fonction de l'écartement que l'on désire donner aux profilés en L de la structure porteuse (1). Chacune des extrémités de l'élément (3a) est coudée à 90 degrés de façon à former directement, ou d'une manière rapportée, deux montants  
35 (3b et 3c), parallèles et de même hauteur. L'extrémité libre des montants (3b et 3c) est aussi coudée à 90 degrés, mais d'une manière perpendiculaire à l'élément de base (3a) en constituant aussi deux éléments (3d et 3e) très sensiblement parallèles aux éléments  
40 d'appui au sol (1a et 1b) de la structure porteuse (1).

Les extrémités libres des éléments (3d et 3e) sont accouplées par des embouts profilés (5 et 6), à un cadre supérieur horizontal ouvert (3f) positionné au-dessus desdits éléments (3d et 3e) et destiné à faire office de support au plateau de travail (2). Les 5 côtés latéraux (3f1 et 3f2) du cadre ouvert (3f) sont de longueur légèrement supérieure à celle des éléments horizontaux (3d et 3e).

D'une manière importante, les montants (3b et 3c) de l'ossature (3), sont équipés d'organes de roulements (7) profilés disposés transversalement en débordement du côté extérieur desdits mon- 10 tants, de façon à prendre appui contre les montants (1c et 1d) de la structure porteuse (1). De la même façon, les côtés latéraux (3f1 et 3f2) du cadre ouvert d'appui (3f) sont équipés chacun d'au moins un organe de roulement profilé (8) convenablement positionné de façon à prendre appui contre les montants (1c et 1d) de 15 la structure, mais à l'opposé de la surface d'appui des organes de roulement (7), de façon à enserrer la section desdits montants.

Il en résulte conséquemment que l'ossature support (3) est susceptible d'être déplacée linéairement en hauteur à libre cou- lissement en étant guidée par les organes de roulement (7 et 8) le 20 long des montants (1c et 1d) de la structure. L'ossature (3) fait office d'entretoise aux profilés en L de la structure (1).

Les organes de roulement (7 et 8) sont des galets montés li- bres en rotation et dont le profil en section coopère avec celui de la section ronde des montants (1c et 1d). Les galets (7) rela- 25 tifs à chacun des montants (3b et 3c) de l'ossature sont généralement au nombre de deux en étant disposés très sensiblement en partie haute et basse desdits montants.

Après montage de l'ossature (3) en combinaison avec les mon- tants de la structure (1), les éléments horizontaux supérieurs (3d 30 et 3e) de l'ossature et la plus grande partie du cadre support (3f), sont disposés à l'intérieur des montants (1c et 1d), du côté de la plus grande dimension des éléments d'appui au sol (1a et 1b) par rapport auxdits montants (1c et 1d) de la structure (1). Seul le grand côté du cadre (1f) déborde légèrement de l'autre côté des 35 montants (1c et 1d).

Comme indiqué précédemment, le plateau (2) est monté à libre articulation sur le cadre horizontal (3f) de l'ossature support (3) au moyen notamment des embouts profilés (5 et 6) qui assurent l' 40 accouplement du cadre ouvert (3f) avec les éléments (3d et 3e), par des portées (5a et 6a) qui s'engagent dans la section creuse

complémentaire des côtés (3f1 et 3f2) du cadre et desdits éléments (3d et 3e). Chaque embout (5 et 6) constitue une chape dans laquelle sont articulées autour d'un axe (A), des pattes équerées (9 et 10) que présente en débordement la face de dessous du plateau (2).

A l'opposé du système de pivotement du plateau (2), la face de dessous dudit plateau est solidaire d'une tringle articulée (11) dont les extrémités recourbées (11a et 11b) sont susceptibles de coopérer chacune avec différents crans (12a) d'un profilé (12) que présente une partie appropriée du cadre support (3f), notamment chacun des côtés latéraux (3fa et 3fb). Selon la position des extrémités recourbées de la tringle articulée (11), dans les crans (12a) des profilés (12), il est possible d'obtenir à volonté différentes positions angulaires du plateau (figure 7).

Suivant une autre caractéristique particulièrement importante de l'invention, le réglage en hauteur du plateau (2) s'effectue au moyen d'un volant à forte inertie situé sous le plateau et qui agit directement sur l'ossature support (3) pour la déplacer en hauteur à coulissement guidé, le long des montants (1c et 1d) de la structure, par les galets (7 et 8).

Dans ce but, le volant d'inertie (13) est solidaire d'une vis sans fin (14) vissée dans la partie supérieure d'un fourreau vertical de protection (15), solidaire à sa base d'une entretoise (16) qui relie rigidement les deux éléments d'appui au sol (1a et 1b) de la structure porteuse. La partie supérieure débordante de la vis (14), au-delà du volant (13), est conformée en (14a) pour être solidaire, tout en étant libre en rotation, d'un tube entretoise (17) qui relie par exemple les deux côtés latéraux (3f1 et 3f2) du cadre-support (3f) (figure 6).

On conçoit donc qu'en agissant en rotation sur le volant (13), on provoque le déplacement en hauteur de la vis (14) qui agit directement en poussée ou en traction sur l'ossature porteuse qui peut par conséquent se déplacer le long des montants (1c et 1d) de la structure, en étant guidée par les galets (7 et 8), ce qui assure concomitamment le réglage à la hauteur désirée du plateau de travail (figure 5).

Les montants de la structure porteuse (1) peuvent être par exemple percés d'une pluralité de trous (1e), pour permettre le montage amovible à différentes hauteurs, d'accessoires divers tels que supports d'étagères destinés à recevoir un écran de lecture par exem-

ple, éléments de rangement pour recevoir un équipement de dossiers suspendus (D) (figures 3, 4 et 5).

On prévoit également, en partie haute des montants (1c et 1d), le montage de bras articulés (b) sur un axe pivot (A). Ces bras font office de support à un moyen d'éclairage (18) et sont évidés dans leur partie centrale pour permettre leur coulissement relatif sur l'axe pivot (A) pour approcher ou éloigner conséquemment le moyen d'éclairage (18) qui peut être un tube ou autre moyen. L'ensemble du poste de travail est susceptible d'être équipé de prises de courant précablées.

Sur le plan fabrication, on emploie de préférence des matériaux standards tels que tube acier de différents diamètres ou autres profils, et dont certains sont cintrés, panneaux de bois plaqué, stratifié, matière plastique ... De même, afin d'avoir le minimum d'encombrement pour le stockage et l'expédition, les différents éléments constitutifs de la structure et de l'ossature support du plateau, sont susceptibles d'être réalisés en plusieurs parties démontables et assemblables par différents moyens connus et appropriés.

Les avantages ressortent bien de la description en particulier on souligne :

- Le réglage rapide et efficace de la hauteur du plan de travail désirée au moyen du volant à forte inertie qui actionne une vis.
- La facilité de manoeuvre de réglage en hauteur du plateau par l'utilisateur sans bouger de son poste de travail.

- L'esthétique.
- Les deux mouvements indépendants et complémentaires (inclinaison du plateau et réglage en hauteur du plateau) permettent l'adaptation immédiate du poste de travail à une utilisation très spécifique, telle que :

- . position standard,
- . position dactylo,
- . position informatique,
- . position planche à dessin,
- . position travail graphique,
- . position poste de laboratoire,
- . position debout.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

- 5 -1- Poste de travail pour des utilisations diverses comprenant une structure porteuse d'appui au sol recevant au moins un plan ou plateau de travail réglable en hauteur et en inclinaison, caractérisé en ce que le plateau de travail (2) est monté à libre articulation sur une ossature support (3) qui coopère avec la structure (1) en étant conformée et agencée en combinaison avec une partie de ladite structure (1) pour être déplacée et guidée linéairement en hauteur en vue du réglage concomitant du plateau (2), par un moyen de manoeuvre accessible par l'utilisateur de son poste de travail, et agissant directement sur une partie appropriée de l'ossature support (3).
- 10 -2- Poste de travail selon la revendication 1, caractérisé en ce que la structure porteuse (1) présente deux éléments (1a et 1b) d'appui au sol équipés chacun, directement ou d'une manière rapportée, d'un montant (1c - 1d) perpendiculaire aux éléments de base (1a et 1b) et positionnés de façon à réaliser deux éléments transversaux profilés très sensiblement en L, ladite structure étant exécutée <sup>par exemple</sup> en éléments tubulaires de section ronde notamment, sans exclure tous autres éléments profilés.
- 20 -3- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'ossature support (3) présente à sa base un élément horizontal (3a) dont chacune des extrémités est cintrée à 90 degrés de façon à former directement ou d'une manière rapportée, deux montants opposés et parallèles (3b et 3c) de même hauteur ; l'extrémité libre desdits montants étant cintrée à 90 degrés, d'une manière perpendiculaire à l'élément de base (3a), en constituant deux éléments (3d et 3e) parallèles entre eux et aux éléments d'appui au sol (1a et 1b) de la structure (1) en s'étendant dans la même direction.
- 30 -4- Poste de travail selon la revendication 3, caractérisé en ce que les extrémités libres des éléments (3d et 3e) sont accouplées par des embouts profilés (5 et 6), à un cadre supérieur horizontal ouvert (3f) positionné au-dessus desdits éléments (3d et 3e) et destiné à faire office de support au plateau de travail (2).
- 35 -5- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 2, 3 et 4, caractérisé en ce que les montants (3b et 3c) de l'ossature

(3) sont équipés d'organes de roulement (7) profilés et disposés transversalement en débordement de l'extérieur des dits montants (3b et 3c) de façon à prendre appui contre les montants (1c et 1d) de la structure (1) tandis que les côtés latéraux (3f1 et 3f2) du cadre (3f) sont équipés chacun d'au moins un organe de roulement profilé (8) convenablement positionné, de façon à prendre appui contre les dits montants (1c et 1d) à l'opposé de la partie d'appui des organes de roulement (7), pour réaliser en combinaison un chemin de guidage et de roulement de part et d'autre de la section des montants (1c et 1d).

-6- Poste de travail selon la revendication 5, caractérisé en ce que les organes de roulement (7 et 8) sont des galets montés libres en rotation et dont le profil en section coopère avec celui de la section ronde des montants (1c et 1d).

15 -7- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'après montage de l'ossature (3), en combinaison avec les montants de la structure (1), les éléments horizontaux supérieurs (3d et 3e) et la plus grande partie du cadre support (3f) sont disposés du côté de la plus grande dimension des éléments d'appui au sol (1a et 1b) à partir des montants (1c et 1d), et à l'intérieur desdits montants.

25 -8- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le réglage en hauteur du plateau (2) s'effectue au moyen d'un volant de manoeuvre (13) situé sous le plateau et qui agit directement sur l'ossature support (3) pour la déplacer en hauteur à coulissement guidé, le long des montants (1c et 1d) de la structure, en combinaison avec l'ensemble des galets (7 et 8).

30 -9- Poste de travail selon la revendication 8, caractérisé en ce que le volant (13) est solidaire d'une vis sans fin (14) vissée dans la partie supérieure d'un fourreau vertical de protection (15) solidaire à sa base d'une entretoise (16) qui relie rigidement les deux éléments d'appui au sol (1a et 1b) de la structure (1), la partie supérieure de la vis (14) débordante au-delà du volant (13), 35 est conformée pour être accouplée à libre rotation à un tube entretoise (17) qui relie les deux côtés latéraux (3f1 et 3f2) du

cadre support (3f).

5 -10- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que chaque embout (5 et 6) conformé pour assurer l'accouplement du cadre ouvert (3f) avec les éléments (3d et 3e) de l'ossature (3), constitue une chape dans laquelle sont articulées autour d'un axe (A), des pattes équerrées (9 et 10) que présente en débordement la face de dessous du plateau (2).

10 -11- Poste de travail selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'à l'opposé du système de pivotement, la face de dessous du plateau est solidaire à articulation libre, d'une tringle (11) dont les extrémités recourbées (11a et 11b) sont susceptibles de coopérer chacune avec différents crans (12a) d'un profilé (12) que présente une partie appropriée du cadre support (3f).

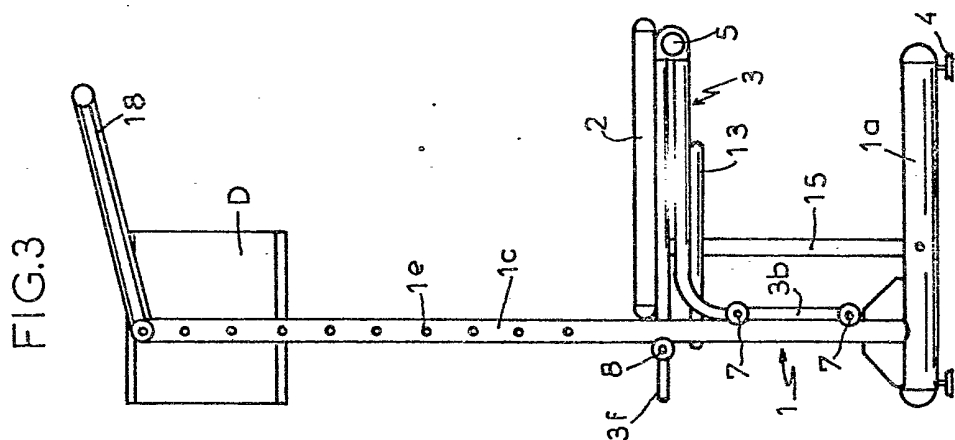
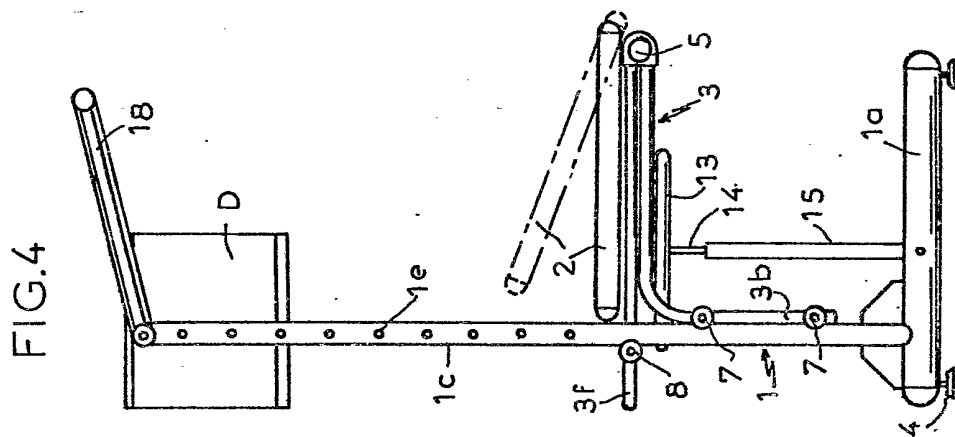
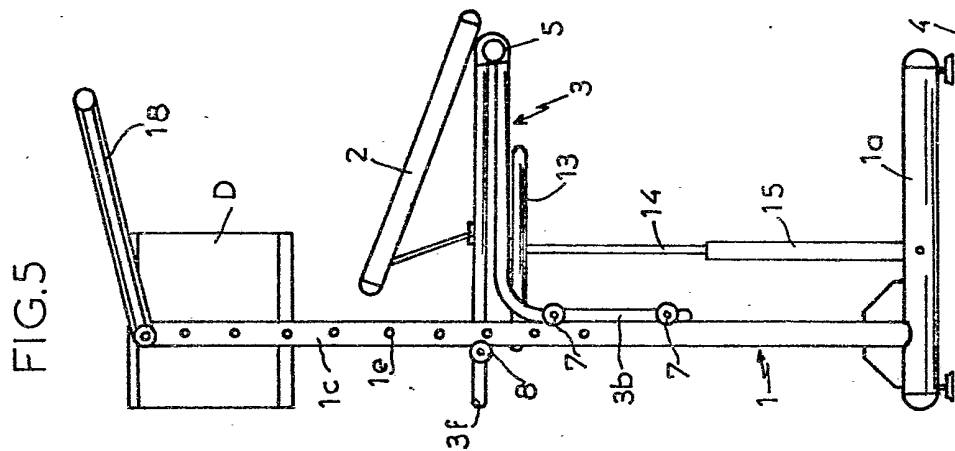
15 -12- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'en partie haute des montants (1c et 1d) de la structure (1), sont montés sur un axe pivot, des bras articulés (b) faisant office de support à un moyen d'éclairage (18), les dits bras étant évidés dans leur partie centrale pour autoriser leur coulissement par rapport à l'axe pivot en vue du rapprochement 20 ou éloignement dudit moyen d'éclairage (18).

-13- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que les montants de la structure (1) sont percés d'une pluralité de trous pour le montage amovible, à différentes hauteurs, d'accessoires divers.

25 -14- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il est équipé de prises de courant pré-cablées.

30 -15- Poste de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que les éléments de la structure porteuse (1) et de l'ossature support (3) sont réalisées en plusieurs parties démontables.





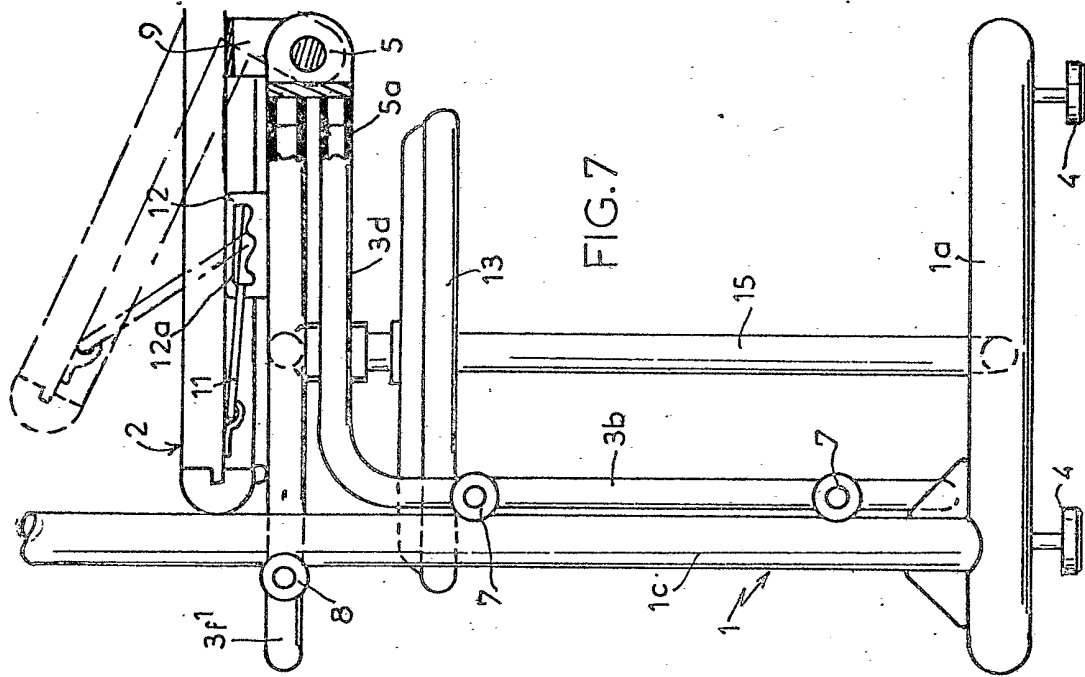


FIG. 7

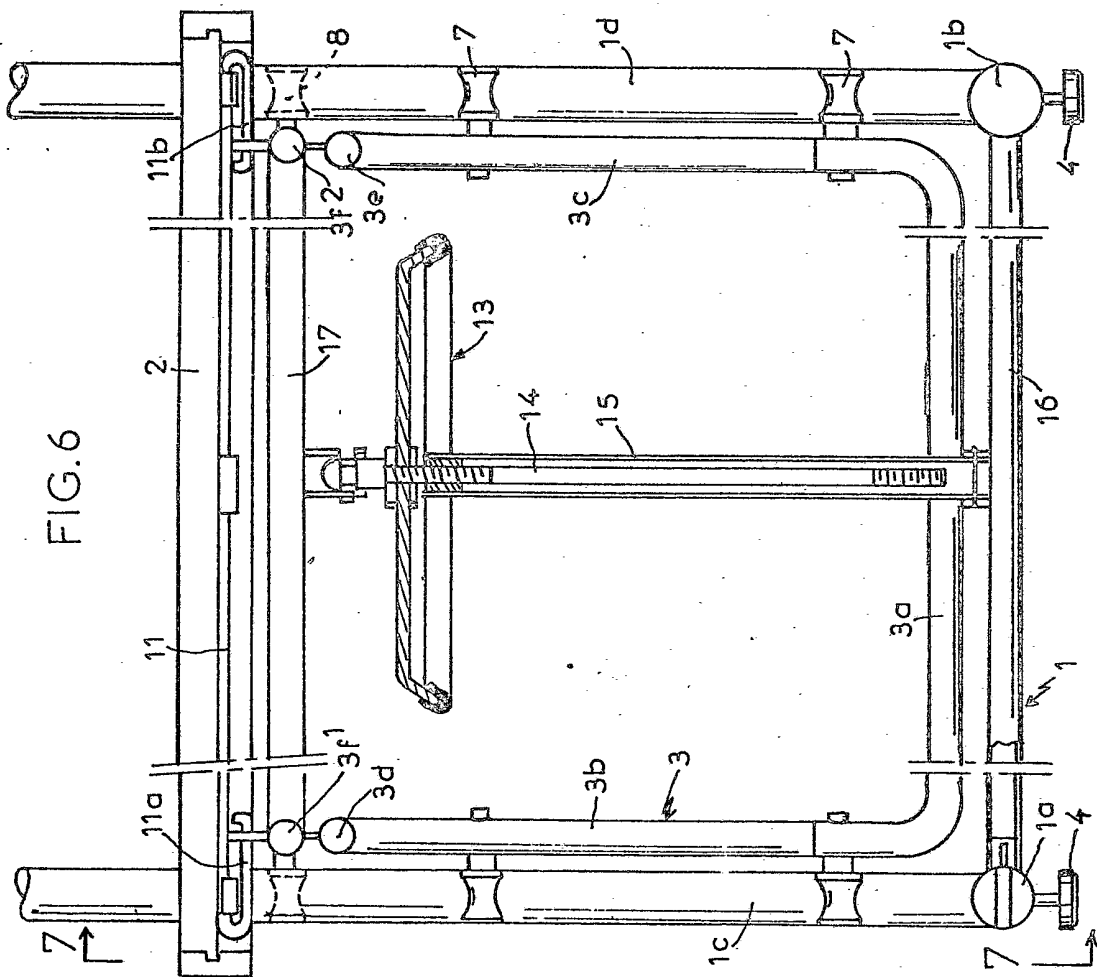


FIG. 6